

séance du lundi 8 novembre 1999

LE SPORT ET L'ARGENT DANS LES PROCHAINES ANNÉES

Bernard DESTREMAU

Les relations de plus en plus étroites qui se sont élaborées entre le sport et l'argent naissent à l'époque contemporaine.

Pour la plupart des auteurs, le sport trouve sa source dans l'Antiquité. Il procède des rituels et les pratiques sportives sont liées à la vie tribale. Les valeurs physiques sont alors des valeurs sociales. Les compétitions sportives ont une valeur culturelle capitale. On perçoit aussi dans les aspects du sport antique une possibilité de sortir de l'incertitude. On cherche à connaître l'avenir. C'est la Pythie qui conseille de rénover les jeux destinés à révéler les choix des dieux. À l'époque moderne on a soutenu que la thèse de Weber sur le lien entre l'éthique protestante et le capitalisme peut s'étendre au sport dont la pratique serait réductible d'angoisse. On a vu apparaître des compétitions associées aux paris, première intrusion de l'argent dans le sport. Ce sont les courses de chevaux, le loto sportif. Les sports les plus populaires sont ceux qui font place au hasard, notamment le football. Mais d'un autre côté, le sportif, par son entraînement, cherche à réduire la place du hasard dans le résultat de sa prestation.

Alors que le sport, dans les sociétés antiques, était d'inspiration rituelle, il devient un système compétitif dans les sociétés modernes fondées sur l'efficacité. La continuité est-elle directe ? On peut en douter.

*
* *

Relevons, si vous le voulez bien, plusieurs traits spécifiques du sport moderne.

- *Le sécularisme*. Il n'existe plus de lien entre sport et cérémonies religieuses ou jours de fête. Le temps est loin où le finaliste du 400 m aux Jeux olympiques, l'Écossais Liddell, refusait de courir un dimanche. Cependant, au Pays basque, toutes les parties finales du championnat de pelote sont interrompues pour écouter ou chanter l'angélus du dimanche.

Autres traits du sport moderne :

- *L'égalité des chances*. Dans l'Antiquité les esclaves étaient exclus des jeux, et au Moyen Age nombre de jeux étaient réservés aux nobles.

- *La rationalisation*. Les sports modernes sont soumis à des règles strictes.

- *La bureaucratisation*. Une organisation très bureaucratisée caractérise le sport moderne. Les fédérations, ligues, grands clubs qui, dans notre jeunesse, n'employaient que trois ou quatre personnes, en ont à leur service, désormais, plusieurs centaines.

Troisième série de traits particuliers au sport moderne:

- *La quantification*. Le sport moderne se mesure.

- *La recherche du record*. Dans l'Antiquité, il existait des vainqueurs, le sport moderne a créé le record. Montherlant, féru d'hellénisme ne s'entraînait pas pour ce qu'il appelait des « bêtises de chronomètres » mais pour l'emporter à la course sur un garçon de dix ans son cadet.

Ne pas s'extasier devant le record ne nous empêche pas pour autant de louer le champion. La vitesse record avec laquelle la balle de service du champion américain Sampras traverse l'air nous laisse froid mais la pérennité à la tête de son sport de ce grand joueur d'une correction exemplaire mérite tous les éloges. Pour Giraudoux: « Le sport sans les champions serait seulement ce que serait notre littérature sans les auteurs. »

Y a-t-il une continuité entre le sport antique et le sport moderne ? Pour Durkheim :« Le sport épouse les fonctions des rituels religieux en servant à développer la cohésion, la solidarité, l'intégration, la discipline, l'euphorie émotionnelle. » Avec Durkheim, un certain nombre de philosophes-sociologues considèrent qu'il y a un fil directeur reliant les diverses époques.

En revanche, d'autres auteurs soutiennent des thèses différentes. Il y a bien rupture avec l'apparition du sport moderne. Celui-ci est lié au système industriel, à sa logique. Les premiers exemples d'encouragement au sport, sous une forme paternaliste il est vrai, sont dus aux grands patrons des usines textiles du Nord, aux propriétaires des complexes sidérurgiques ou d'autres entreprises, qu'ils s'appellent Tiberghien, Wendel ou Michelin, avant qu'ils ne passent le relais aux présidents des grands clubs et des grandes fédérations. Aussi a-t-on soutenu que l'apparition du sport moderne, le développement mondial du sport procède du développement mondial du capitalisme. Ce n'est qu'avec la société industrielle qu'il se révèle en tant que catégorie pure. Elle est l'incarnation du principe de rendement et, dans le sport, le principe de rendement triomphe.

Cependant, la stabilité originelle de la société industrielle au cours de la période 1850-1914 va devenir de plus en plus relative et plusieurs crises vont séparer la croissance du sport de celle de l'usine: crise des années 30, suivie de la pénurie des années de guerre, puis en 1965 retournement de la courbe démographique. Tandis que les « Trente Glorieuses » de notre cher Fourastié poursuivaient leur parcours, divers événements donnaient prétexte à une critique aussi fuligineuse que sommaire de la société dite de consommation. Cette critique a eu une certaine audience.

Les anciennes valeurs paraissent de nouveau se réintroduire dans le tissu social fragilisé, vulnérable. Déjà, en 1985, le ministre de l'Éducation nationale, M. Chevènement, prône la sélection, la compétition. Vers le milieu des années 90, cette tendance s'affirme. Les journalistes le montrent, le public le ressent.

Qu'il y ait eu entre le sport antique et le moderne une véritable continuité, ou un simple fil conducteur, toujours est-il que nous nous trouvons encore aujourd'hui en présence de deux conceptions: celle qui découle d'une inspiration, étatique, d'un projet politique. Il s'agit d'une pratique corporelle essentiellement utilitaire à la nation que longtemps après Platon, la Prusse après Iéna, la France après 1870, plaça en exergue; ou bien la conception ludique. Précédé de quelques longueurs par Rabelais : « Disputer c'est s'ébattre, s'amuser », Coubertin la remit à l'honneur.

Dans le premier cas, la conception d'inspiration étatique, la gymnastique assure l'ordre, la discipline. L'instruction, plus expéditive, l'emporte sur l'éducation. L'argent ne pénètre pas. Les athlètes soviétiques, les chinoises, les roumaines, n'ont pas de compte en Suisse mais elles sont nourries comme doivent l'être des bêtes de somme, dopées par-dessus le marché.

Dans la seconde éthique, celle des jeux et de Coubertin, la discipline apparaît peu au cours de la pratique. Elle se réalise par l'acceptation des règles et une certaine obéissance démocratique. Mais cette distance vis-à-vis de l'État et de ses contraintes, cette disposition d'esprit libérale peut ouvrir des voies d'accès à l'argent et à ses accompagnateurs. Aussi Coubertin, influencé par les notes sur l'Angleterre de Taine et encore plus par Le Play, trouva-t-il dans la philosophie de ce dernier une justification morale et sociale à son action.

Encore un mot d'histoire avant de découper le veau d'or. « Dans tout ce qui est fait pour être vu, les Français du XVII^e siècle ont cherché à mettre un style », note Ernest Pognon dans son *Histoire du peuple français*. Cette obsession se développe au détriment des exercices physiques qui sont bien moins valorisés. L'abbé Fleury, précepteur du prince de Conti, recherche les causes de ce goût excessif des apparences et conclut : « Ce qui fait tant mépriser aujourd'hui les exercices est qu'ils ne servent ni à acquérir de l'honneur ni à gagner de l'argent. » Cela viendra - longtemps après – cahin-caha.

L'argent dans le sport y est d'abord entré par la petite porte.

À l'époque où les recettes des grandes rencontres n'étaient que la seule ressource, les sommes disponibles servaient essentiellement à des remboursements de frais réels. Les vedettes se déplaçaient sans qu'il leur en coûtât, plus ou moins luxueusement invitées. Après la Seconde Guerre mondiale elles devinrent exigeantes. On entra dans l'ère des dessous de table et de l'amateurisme dit marron, puisque tout ce beau monde œuvrait dans le cadre de la loi de 1901, sans objet lucratif. Il en résulta une formidable hypocrisie ; dirigeants, pratiquants et champions tous complices et se tenant par la barbichette. Cette loi de 1901 resta même fort longtemps le cadre juridique des équipes professionnelles de football. Les abus considérables qu'on en fit, comme de ne payer aucune taxe, conduisirent plusieurs dirigeants en prison.

Cependant, l'ampleur de la pratique sportive, la notoriété des athlètes devint telle, les sommes qu'ils empochaient si notoires, que, bon gré mal gré, les dirigeants durent accepter un autre régime juridique, à savoir des lois spéciales dites à objet sportif ou d'économie mixte. L'assainissement était en cours. La loi de 1901 ne pouvait évidemment plus s'appliquer à des clubs qui payaient leurs employés - les vedettes - 1 million par mois, comme elle s'appliquait à juste titre à une association de pêcheurs à la ligne. Elle reste valable en effet pour un grand nombre d'associations.

La pratique sportive avait explosé. En France, des 1800 000 licenciés de 1950 on était passé à 12 millions en 1990. Les équipements sportifs financés par des montages souvent compliqués incluant les collectivités locales, l'État, des entreprises et des particuliers se sont multipliés. Parfois à tort, une partie des stades, salles de sport et courts de tennis essaimés par démagogie sont sous-employés tandis que leur entretien coûte cher aux contribuables.

Ces phénomènes, à savoir l'extension de la pratique sportive et le développement des équipements sont universels mais variables suivant les latitudes, La pratique sportive est nettement plus développée dans les pays du Nord qu'au Sud. Le financement des

équipements est différemment réparti, compte tenu souvent des régimes politiques, de l'importance relative que tiennent dans le pays clubs privés et organisations publiques,

Entre les différents sports, la part de l'argent qu'ils recueillent reste fort inégale. Déjà les sports de base comme l'athlétisme, la natation ou l'aviron n'étaient guère favorisés, Avec les impératifs d'audimat de la télévision, ils restent mal lotis par rapport au football, au rugby, ou au sport automobile dit de « Formule 1 ». À l'intérieur du même sport des inégalités se révèlent, s'agissant des subventions par exemple. L'équipe du Havre est subventionnée à 36 % par la municipalité, celle de Lens à 4 % seulement.

Dans l'ensemble, notre pays apparaît, sur le plan sportif, au niveau de tous les pays évolués, en ce qui concerne le nombre des pratiquants ainsi qu'en matière d'équipement. Mais la croissance sera-t-elle indéfinie, comme le croient, par une disposition d'esprit qui leur est naturelle, nos amis américains ? Nous avons devant nous des incertitudes qui Outre-Atlantique restent négligeables, à savoir la politique européenne qu'expriment les interventions croissantes des commissaires et des juges de Bruxelles. L'exemple le plus frappant en est un arrêt Bosman, du nom de ce footballeur belge qui a engagé une action en justice contre le système des transferts tel qu'il fonctionnait dans son propre pays et a obtenu gain de cause au motif que le domaine du sport relève du droit communautaire dans la mesure où il participe de la vie économique. Ainsi l'arrêt en question permet-il aux clubs d'aligner un nombre illimité de joueurs étrangers dès lors qu'ils sont issus de l'Union européenne. Il en résulte qu'en l'occurrence les fédérations nationales qui avaient limité à trois joueurs le nombre d'étrangers, faisant ainsi obstacle à l'article 48 du traité de Rome sur la libre circulation des travailleurs, ont vu leur pouvoir et par là même leur autorité sensiblement ébréchés. Tandis que le marché des transferts s'envolait sans le moindre contrôle, un certain nombre de joueurs ont quitté la France depuis un an, privant d'un milliard de francs le fisc français.

Par ailleurs, le commissaire européen à la concurrence, Karl van Miert, s'est opposé à la création d'une « superligue » de football qui assortissait sa demande d'une exclusivité pour six ans de droits télévisés. M. van Miert souhaite que ces droits bénéficient comme aujourd'hui à un ensemble de clubs, choisis par l'UEFA. Il est trop tôt pour porter un jugement sur l'arrêt Bosman ou sur la décision et les vœux de M. van Miert. Il n'en reste pas moins qu'il faut s'attendre dans les années à venir aux interférences des commissaires européens s'appuyant sur des textes de droit rarement mis à l'épreuve ou conduisant eux-mêmes une politique sportive dont le bien-fondé reste à démontrer.

Enfin, les bailleurs de fonds n'oublieront pas que le sport se trouve également, dans une certaine mesure, soumis à la mode, aux caprices des hommes, à leurs fantaisies. En peu de temps, l'enthousiasme des années 80 pour le golf est retombé, bien des parcours demeurent inachevés ou mal entretenus, faute de moyens financiers. Le nombre des licences en tennis a diminué de 17 %, en ski de 25 %. De tels écarts se répercutent d'emblée sur les projets commerciaux jusqu'à mettre en faillite des entreprises qui avaient mis tous leurs œufs dans le même panier. Certes, il en est d'autres qui opèrent dès à présent avec la souplesse d'adaptation nécessaire. Ainsi cette firme de Turin qui, constatant une régression dans les ventes de chaussures de sport, signale: « Avec nos modèles de chaussures vous pouvez faire du sport mais vous pouvez aussi vous rendre à la Scala. » Jusqu'au jour où une autre mode rendra dissuasif ce genre d'argument.

Avec la diversité des choix offerts aujourd'hui aux sociétés évoluées, l'investisseur reste tributaire des humeurs des hommes, l'homme étant bien entendu un terme générique qui embrasse la femme.

Placer son argent dans le sport au cours des prochaines années mérite réflexion et discernement.

Au regard des perspectives d'expansion du sport de masse, d'ailleurs loin d'être négligeables, l'attrait du sport de haut niveau enfièvre les imaginations. Le football est devenu un énorme « business » que les cabinets d'affaires estiment à 1200 milliards de francs. En France, à la suite du succès des tricolores, l'industrie du spectacle sportif triomphe. Les tribunes se sont à nouveau remplies, les marchés aux joueurs décollent, les budgets enflent à vue d'œil, le projet de loi du ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-George Buffet, déjà voté par le Sénat, va permettre aux clubs de se constituer en sociétés anonymes et à leurs actionnaires de percevoir des dividendes. Pour le moment, l'introduction en Bourse n'est pas autorisée, mais comme les grands clubs étrangers en prennent le chemin à l'exemple des clubs britanniques, la plus grande partie de l'Europe finira par y procéder. S'ils veulent lever des capitaux, les clubs français devront faire comme leurs voisins. D'autant qu'il leur faudra au fil des ans, bon gré mal gré, se conformer à une directive européenne - encore - interdisant aux collectivités locales de subventionner le sport professionnel. Le ministre des Sports, en s'opposant à l'introduction en bourse et en réaffirmant le maintien des systèmes de subvention, mène vraisemblablement un combat d'arrière-garde.

À ceux qui mettent l'accent sur la fragilité des succès sportifs, les dirigeants des grands clubs peuvent répondre qu'ils disposent, avec les produits dérivés : vêtements, badges, casquettes aux couleurs du club, de quelques bonnes ceintures de sécurité: un tiers du chiffre d'affaires de Manchester United vient des produits dérivés. L'Angleterre compte déjà 22 clubs cotés en Bourse. En France, quelques-uns seulement ont la taille suffisante pour y être introduits comme le Paris Saint-Germain, l'Olympique de Marseille, Bordeaux ou Rennes. La capitalisation boursière des deux premiers serait parfaitement comparable à celle du Newcastle United britannique ou du Lazio de Rome. Une série d'échecs sur le terrain sportif ne mènerait-elle pas le club à la ruine ? En Grande-Bretagne on peut se permettre d'avoir deux ans de baisse de régime sans que cela affecte le titre du club. En serait-il de même en France ? Compte tenu des tempéraments parfois versatiles de nos compatriotes, la question d'une désaffection boursière consécutive à une série de défaites reste posée. D'autre part, il ne faut pas se dissimuler que les clubs de deuxième catégorie restent déficitaires. Leur introduction en Bourse ne peut être à l'ordre du jour. Ces clubs paraissent encore dépendre pour de longues années des subventions des collectivités. Le contribuable approuvera-t-il ? C'est une autre question.

Le problème du contrôle des mannes gigantesques versées au sport professionnel paraît être d'une difficulté immense. Pourra-t-on l'éviter quand on observe que le chiffre d'affaires du football des cinq grands pays européens s'élève à plus de 15 milliards de francs ? Devant cette envolée des chiffres qui enchantent les organisateurs, retenons cependant ces propos du manager d'Arsenal, l'un des plus grands clubs anglais : « Préservons l'incertitude de l'affrontement humain. Le foot est le sport du XX^e siècle c'est très peu au regard de l'histoire. Il peut disparaître au siècle prochain. »

L'essor impressionnant du sport mondial n°1 est dû, pour l'essentiel, à la télévision. Mais d'autres exercices physiques lui doivent beaucoup. Le tennis dont le cadrage a été l'un des plus faciles à réaliser, l'athlétisme dont les temps morts, comme au tennis, se prêtent aux passages des publicités, et le rugby, grâce aux possibilités de prises de vues rapprochées qui permettent de fouiller des mêlées jadis impénétrables. Tous les sports bénéficient d'images très vivantes. Aussi les droits de retransmission des Jeux olympiques d'été sont-ils passés de 1,2 million de dollars en 1960 à Rome à 907 millions à Atlanta. La hausse, à un rythme moins accéléré, continuera néanmoins.

Le temps d'antenne accordé aux différentes disciplines et aux divers aspects de l'activité sportive constitue un indicateur important d'un certain pouvoir de la télévision sur le sport et de l'usage qu'elle en fait. Dans l'acception la plus large du terme, l'éthique sportive est déjà bousculée par une répartition inégale. Peu importe pour certains. Ainsi, le journal anglais *The Economist* explique que le sport et la télé sont des partenaires parfaits puisqu'ils se sont enrichis l'un et l'autre et se nourrissent l'un l'autre. C'est un mariage tumultueux mais extraordinairement synergique. Il ne semble pas y avoir de limite à cet appétit mutuel. C'est à y regarder de plus près.

Sur les chaînes en clair, faisait remarquer Hervé Bourges lors d'un symposium tenu à Monaco, « Trop de football tue le foot ». Le rapport coût/audience n'est plus favorable à la multiplication des rencontres et des compétitions. En cinq ans l'audience du football sur TFI a fléchi, passant de 8,8 millions de téléspectateurs en moyenne à moins de 7 millions. Nous ajouterons que pour ce qui est du tennis, nombre de grands prix se disputent devant des tribunes à moitié vides, ce qui ne contribue guère à attirer les téléspectateurs. Attendent-ils que réapparaisse la parure de l'exercice sportif, à savoir le style ? Le style c'est l'originalité du geste. La technique c'est son uniformisation. Des robots sportifs n'intéressent personne. Ainsi, Hervé Bourges pose la question : « L'âge d'or va-t-il continuer avec les nouveaux médias et avec une offre démultipliée ? Rien n'indique, poursuit-il, que les répartitions actuelles ne devraient pas être remises en question. »

La multitude d'offres dues à la télévision numérique aidera-t-elle à faire connaître ce qu'on appelle injustement les petits sports ? Elle ne peut aller à contre-courant des tendances du marché. La loi d'airain de l'argent, l'audimat de référence guiderait alors le bras séculier des patrons. Enfin, à multiplier l'offre, il faut multiplier aussi la performance. Et les athlètes pourront-ils toujours se dépasser et réussir des performances extraordinaires, sans le sinistre dopage, dont le contrôle de plus en plus assuré fort heureusement, contribuera à plafonner les records ?

N'existe-t-il pas, nécessairement, un conflit latent entre le sport et la télévision, cette dernière paraissant en mesure d'imposer sa loi - pot de fer contre pot de terre ? Le sport propose, la TV dispose ? La télévision a la force, elle est la banquière, le sport n'a que l'éthique, il est l'emprunteur. Ce n'est pas si simple et il faut se garder de dramatiser. Sport et télévision : mariage forcé, mariage de raison, pour le meilleur et pour le pire, ces différentes formules peuvent être employées selon les circonstances de l'accouplement. Les maîtres de la télévision tiennent la corde mais ne peuvent ignorer que, sans la vitalité du mouvement sportif, ils seraient frustrés. Les dirigeants du sport à l'esprit chagrin ou qui se parent de vertueux sentiments feraient alors rentrer le sport dans le provincialisme. Après tout, avec le battage fait autour de leurs équipes, ils ont accru leur notoriété, eux aussi, et peuvent s'entourer d'états-majors de poids. Si, à la suite d'un accord avec Canal +, la ligue nationale de football se targue de redistribuer 720 millions de francs aux clubs professionnels, elle a d'abord déduit des 900 millions versés les 180 millions de son budget de fonctionnement. D'autre part, le développement du sport de masse dont elle peut se flatter - le nombre des licenciés - est bien à mettre au crédit, en partie, des images diffusées par la télévision.

De leur côté, les chaînes restent extrêmement tributaires des organisateurs des manifestations sportives, selon Roland Faure, qui souligne que si la relation sport/télévision est traversée par des rapports de force, la défense de leurs intérêts communs relève d'une responsabilité conjointe ou mutuelle. Personne ne devrait, à l'avenir, pâtir de ces arrangements inévitables à condition d'entretenir le dialogue et sous réserve que les dirigeants des fédérations et des clubs aient une formation économique et politique solide pour ne pas se laisser flouer par leurs partenaires les plus roublards. Il leur

incombe, face aux personnalités parfois voraces de la télévision, d'assumer la grande politique du sport et, pour préserver leur liberté, d'être bien au fait de la logique économique. Car il y aura lieu de veiller au grain. Déjà les maîtres de la télévision n'ont pas fait preuve d'esprit sportif quand ils ont forcé les athlètes pour des arguments d'audimat à disputer des compétitions majeures dans des conditions nuisibles à leur état physique et aux performances. D'autres seigneurs de la retransmission se proposent d'acheter tous les droits de télévision d'un club, voire de s'en emparer. Exigeront-ils demain de modifier les règles de certains sports pour ne retenir que celles qui conviennent à leur spectacle ? La menace s'est déjà profilée.

Enfin, continuera-t-on dans le siècle à venir à imposer aux athlètes des régimes épuisants qui les cassent, les mettent à la retraite prématurément ou les poussent au dopage ? Lorsqu'il s'est agi, il y a près de cinquante ans maintenant, de passer de l'amateurisme au professionnalisme, les inconvénients de la nouvelle organisation ont été mal perçus. Les détracteurs mettaient en avant les risques de combines entre les concurrents, de partages occultes de l'argent en jeu, de tricheries volontaires, faussant la loyauté des preuves. Ils se sont trompés. Si le *fair play* n'est pas toujours respecté, la loyauté des combats a été préservée. Les organisateurs savent bien que dès que le public flaire le truquage, il déserte les tribunes et les écrans. Si on laisse s'installer le moindre doute sur la régularité des compétitions, c'est la mort éthique puis populaire et enfin économique. Un arbitre d'un pays voisin de la France convaincu d'avoir arrangé un match a été suspendu à vie. La moindre indulgence dans ce domaine aurait déconsidéré immédiatement les responsables de la télévision et les dirigeants du sport, Mais là où l'appât de l'argent pourrait sérieusement nuire au sport, c'est surtout, me semble-t-il, dans le rythme d'effort imposé à ses acteurs. En demandant aux athlètes de se présenter quel que soit leur état devant le grand public, pour que l'on puisse voir une fois de plus la marque de leurs maillots, on en est arrivé à montrer souvent aux spectateurs des êtres hors de forme, éreintés, renâclant comme le pur sang que l'on obligerait à courir plusieurs jours par semaine. Il y en a en l'occurrence vis-à-vis de celui qui paye aux guichets une tromperie patente, une sorte de tricherie.

On a pris l'habitude de nos jours de dire souvent: « C'est un professionnel », ce vocable flatteur étant opposé à celui de l'amateur d'autrefois, ce dernier terme sous-entendant pour certains qu'il s'agissait d'un fantaisiste, d'un désinvolte, d'un dilettante, voire d'un fumiste. Or, l'amateur de jadis que jamais ne liaient des contrats d'argent restait maître de son programme et se présentait en forme pour la plupart des grandes épreuves. Il ne trompait pas son public, ou, s'il le décevait, l'argent n'y était pour rien. Au demeurant, dans le monde de demain, à côté des « pros » qui feront le spectacle s'ébattront encore des amateurs nombreux et passionnés qui feront ainsi notre joie et la leur. Ils seront de plus en plus nombreux à constituer ce qu'on appelle le sport de masse.

Les ressources financières qui ont permis le développement du sport de masse viennent des collectivités publiques (40 % environ, 50 % pour les équipements), de l'État (12 %) mais aussi de l'argent des ménages (41 %). L'élévation du niveau de vie depuis quarante ans est l'une des raisons principale de cet essor. Si les collectivités ont pu emprunter pour équiper le pays et mettre les annuités des prêts sur le compte du contribuable, c'est que ce dernier en avait les moyens.

Le sport de masse va-t-il continuer à être pratiqué, voire à se développer ? C'est fort probable. De nouvelles recrues ont fait florès depuis trente ans, les retraités, les personnes âgées qui mettent souvent dans la pratique de leurs exercices un acharnement et une passion exemplaires. Maîtres de leur temps elles remplissent à bon compte les périodes creuses des hôtels, obtiennent dans nombre de clubs des conditions particulières, payent de leurs propres deniers, sans tendre la sèbile. Le sport de masse tiendra la route

car d'autres catégories sociales disposent et vont disposer encore plus, avec la réduction du temps de travail, des loisirs nécessaires.

Enfin, à une époque où l'on parle sans cesse des problèmes de santé et de la longévité, l'opinion générale admet que la pratique des exercices physiques peut souvent les résoudre, éviter qu'ils ne s'aggravent, assurer une certaine longévité. Mais n'oublions pas Socrate: « Use de tout, modérément. »

Le sport de masse et l'argent qu'il draine ont encore de beaux jours devant eux. Cependant, investisseurs et commerçants ne devront pas oublier que notre société de consommation a le goût du changement. Déjà à Rome, raconte l'historien Mommsen, les joueurs de flûte invités n'ayant eu aucun succès, on fit venir des boxeurs. Quand un sportif débutant voit qu'il ne réussit pas dans l'exercice initialement choisi, ou qu'il s'y ennue, il n'hésite pas à laisser pour compte ce qu'il y aura investi pour s'essayer à un autre sport. Il a, de nos jours, une large palette de possibilités qu'on lui fait miroiter. Il ne se prive pas d'opter selon ses goûts et ses humeurs. Les financiers seront bien avisés qui prévoiront l'instabilité de leur clientèle. Mais, quoi qu'il en soit, elle n'abandonnera pas le sport pour autant.

Il est à prévoir enfin que, déjà concurrencés par les équipements collectifs, les clubs classiques auront à résoudre des problèmes plus compliqués que jadis en raison des pérégrinations des membres en activité professionnelle. Nous connaissons un club omnisports, le plus grand de France, d'un accès jadis fort difficile et dont les dirigeants sont amenés à faire de la retape. À bon entendeur, salut.

La société anonyme peut ouvrir de nouvelles possibilités. À ceux qui renâclent de payer des cotisations, on offrira de souscrire des actions, une formule à envisager, déjà quelque peu pratiquée.

Pour conclure, nous dirons que le rôle de l'argent dans le sport se perpétuera. Peut-être en maîtrisera-t-on mieux les flux et les outrances et réduira-t-on ses abus de pouvoirs dans le sport de haut niveau. L'attrait du sport en lui-même, l'attrance du milieu, resteront des stimulants essentiels. Dans les clubs le bénévolat s'exprime, ponctuel, spontané. On y voit d'anciens champions reconvertis en dirigeants qui tiennent à rester dans l'ambiance sportive. L'un d'eux me disait - « J'ai repris du service au Comité. Le club me manque, et le vestiaire... C'est formidable le vestiaire. » Jamais l'argent ne suffira à remplacer les dirigeants bénévoles qui constituent encore 80 % de l'encadrement sportif. Ce sera sans doute encore ainsi au XXI^e siècle.

Quant aux champions et aux championnes, puisse leur caractère ne pas dégénérer au gré des facilités et des tentations qu'ils trouveront sur leur chemin.

Atalante est la prototype de la sportive. Hippomène lui est inférieur. C'est un amateur. À la course il paraît battu quand il a l'idée de laisser tomber des pommes d'or devant sa concurrente pour l'inciter à les ramasser. Ainsi ralentit-il sa course ; il l'emporte. Dans les prochaines années nous retrouverons des Atalantes mais également beaucoup d'Hippomènes.

Le sport restera un laboratoire de philosophie morale et politique. Il faut avoir vécu la compétition qui enseigne l'acceptation de la défaite et le respect de l'adversaire pour réaliser qu'elle est une forme de sagesse ; que la vie d'un club et sa fraternité une forme d'humanisme. Réalité de l'histoire, le sport fait partie de ces récréations dont nous avons besoin et où nous retrouvons à travers une émotion collective le souffle de la poésie.

En contrepoint du brassage de millions de dollars, la poésie du sport en est également la richesse et restera le gage de sa pérennité.